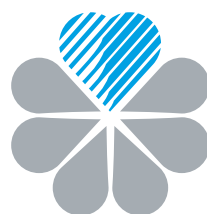


MON PASSEPORT AMBULATOIRE

Hôpital Européen de Paris
Aubervilliers



GVM
CARE & RESEARCH



BIENVENUE

à l'Hôpital Européen de Paris - GVM

La chirurgie ambulatoire est une activité qui repose sur une organisation structurée permettant la sortie du patient le jour même, dès son intervention. Plusieurs conditions doivent être réunies pour bénéficier de cette chirurgie. Celle-ci nécessite une organisation en amont.



MON PARCOURS AMBULATOIRE

Avant mon intervention, je m'organise

1. Le chirurgien m'a proposé une intervention en ambulatoire
2. Je prends un rendez-vous au **01 48 39 44 57** ou **01 48 39 44 58**, et je me rends au rendez-vous de la consultation d'anesthésie.
3. **Je me munis de ma pièce d'identité, de ma carte vitale, du numéro de téléphone de mon accompagnant** et je me présente au service des admissions, le jour de ma consultation d'anesthésie.
4. La veille de l'intervention, et 1 heure avant mon arrivée, **je prends une douche :**



J'enlève mon vernis, je coupe et cure mes ongles, je me dépile à l'aide d'une crème dépilatoire.



Je me mouille le corps et les cheveux.



J'applique le savon doux en commençant par les cheveux.



Je fais mousser jusqu'à ce que la mousse devienne blanche.



Je me lave le visage et le cou, en insistant derrière les oreilles.



J'insiste au niveau des aisselles, du nombril, les plis de l'aîne et les pieds.

5. **Je respecte le jeûne, 6 heures avant l'intervention minimum** (confirmation du temps de jeûne auprès du médecin anesthésiste)
6. **Je prépare mes examens complémentaires :**

- Bilans de laboratoire
- Examens radiologiques
- Tout autre document se rapportant à votre intervention

J'ai respecté toutes les consignes

- j'ai dépilé la zone opératoire (la veille)
- j'ai pris une douche avec un savon doux (la veille et le matin de l'intervention)
- je suis à jeun (depuis 6 heures ou plus)
- je ne suis pas maquillée
- je n'ai pas de vernis sur mes ongles
- j'ai laissé tous les objets de valeur à domicile (bijoux, portable, piercing, appareil dentaire,..)
- je me suis organisé(e) pour ma sortie avec un accompagnant et j'ai ses coordonnées téléphoniques

J'ai tous les documents exigés

- les bilans sanguins prescrits
- les examens radiologiques
- le carnet de santé (pour les enfants et adolescents)
- ma carte vitale / CMU / AME
- ma mutuelle
- ma pièce d'identité
- un moyen de paiement



**Toutes les cases sont cochées,
Je suis prêt(e) pour mon séjour en Ambulatoire**

Dans le cadre des règles d'identité vigilance et conformément à l'article L162-21 du code de la Sécurité Sociale, nous vous invitons à présenter une pièce d'identité en cours de validité. Ce justificatif nous permet de sécuriser le dispositif d'identitévigilance tout au long de votre parcours de soins, afin d'éviter toute erreur ou homonymie.



Après votre admission administrative enregistrée, une aide soignante vous accompagne dans le service de chirurgie ambulatoire.

Une infirmière procède à l'élaboration de votre dossier médical. **Elle vous pose un bracelet d'identification, après avoir vérifié votre identité. Vous devez le garder jusqu'à la fin de votre séjour.** L'infirmière recueille vos ordonnances et vos examens complémentaires prescrits (bilan sanguin, bilan radiologique, ECG). Elle relève les coordonnées téléphoniques de votre accompagnant et vérifie la bonne observance des consignes liées à l'intervention.



Lors du recueil de données, je signale toute modification survenue depuis la consultation d'anesthésie (toux, fièvre...).

Dès votre installation dans un box, **l'infirmière vous explique les consignes à observer durant le séjour. Vous devez revêtir la tenue préopératoire sans sous vêtement, ôter vos prothèses (dentier, lunettes, lentilles de contact...), vos bijoux et piercing, enlever tout maquillage et vernis à ongles.**

L'infirmière effectue un bilan (pouls, tension, température...).

Un brancardier vient vous chercher pour vous conduire au bloc opératoire.



A MON RETOUR DU BLOC JE PRÉPARE MA SORTIE

- ▶ **L'infirmière effectue un nouveau bilan, puis une collation vous est servie (collation adaptée au type d'intervention, chaude ou froide).** Votre sortie est décidée par le chirurgien et l'anesthésiste, elle pourra être modifiée ou annulée selon votre état de santé.
- ▶ **Un bulletin de sortie vous est délivré, celui-ci vous sert d'arrêt de travail pour la durée de votre séjour.** Si nécessaire, il vous est remis une prolongation d'arrêt de travail, ainsi que vos ordonnances de sortie.
- ▶ **L'infirmière vous transmet les consignes post opératoires à respecter,** la sortie ne sera effective qu'après l'arrivée de votre accompagnant, préalablement nommé et après signature de celui-ci.
- ▶ **Un questionnaire de satisfaction vous est remis lors de votre arrivée** dans le service ; vous devez nous le remettre lors de votre sortie. Vos réponses, remarques ou suggestions, nous permettrons d'améliorer la qualité des soins et nos prestations.



 **Accompagnant obligatoire à la sortie**



LE LENDEMAIN DE MON INTERVENTION JE VALIDE MON ÉTAT DE SANTÉ

Le lendemain de votre intervention vous serez contacté(e) par une infirmière afin de nous assurer du bon déroulement des suites opératoires.

En cas de problème

Si je souhaite quitter l'établissement sans autorisation médicale, la procédure de sortie contre avis médical sera enclenchée sous ma responsabilité.

Si des symptômes anormaux survenaient au domicile, je n'hésite pas à joindre le service ambulatoire au **01 48 39 40 60** de **7h30 à 21h00** du lundi au vendredi.

En dehors de ces horaires je contacte le service d'urgence au **01 48 39 40 00**



Vous devez apporter tous les documents médicaux concernant votre enfant (carnet de santé, ordonnances, résultats d'analyses, radiologies) et vous munir des documents cités dans le chapitre précédent.

- ▶ **Présence, d'un des 2 parents indispensable pour les enfants dans le box**
- ▶ **Obligation d'autorisation d'opérer signée par les 2 personnes titulaires de l'autorité parentale ou les tuteurs légaux (sauf jugement précisant l'unique détenteur de l'autorité parentale à fournir à l'admission).**



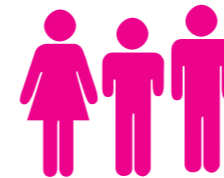
Traitements médicamenteux pendant votre hospitalisation

Tout traitement en cours doit être signalé à l'équipe soignante dès votre arrivée. Les médicaments que vous possédez doivent être remis à l'infirmière qui vous les restituera lors de votre sortie. L'automédication est interdite.



Hôpital sans tabac

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, dans l'intérêt de tous, ceci afin de répondre aux normes de sécurité.



Majeurs protégés

Si vous accompagnez un majeur sous tutelle, nous vous demandons de bien vouloir le signaler au moment de la consultation d'anesthésie, chirurgicale ou lors de l'admission. Nous vous demandons de vous munir également des documents justificatifs et de ne pas omettre de signer l'autorisation.

Accès à votre dossier

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la Direction. Des formulaires sont disponibles à l'accueil du Bâtiment I.

Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisirez librement.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 48 heures après votre demande, mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les 8 jours. Si toutefois les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.



Après votre hospitalisation, vous pouvez consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

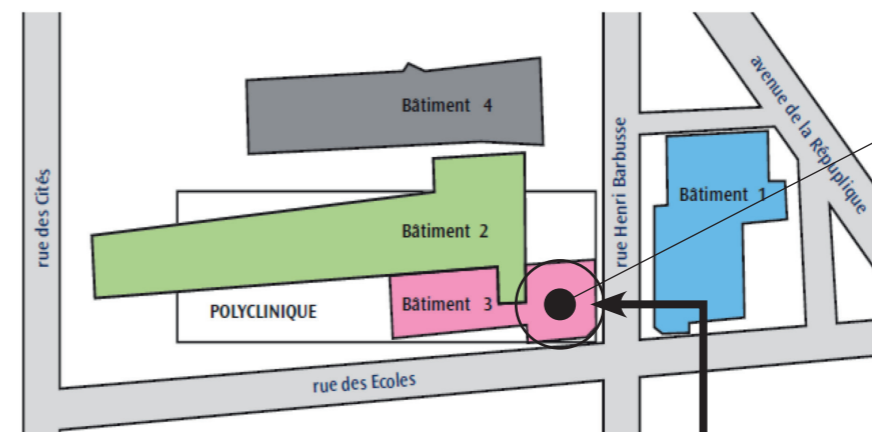
Refus de soins

Il est de votre liberté de refuser les soins proposés. Votre médecin vous informera des risques et conséquences encourus. Dans ce cas, il vous sera demandé de signer un document attestant de votre refus, celui-ci sera consigné dans votre dossier.

Droits d'expression des usagers

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser au responsable du service. Si cette démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez vous adresser au représentant des usagers ou à défaut adresser un courrier à la direction générale de l'établissement.

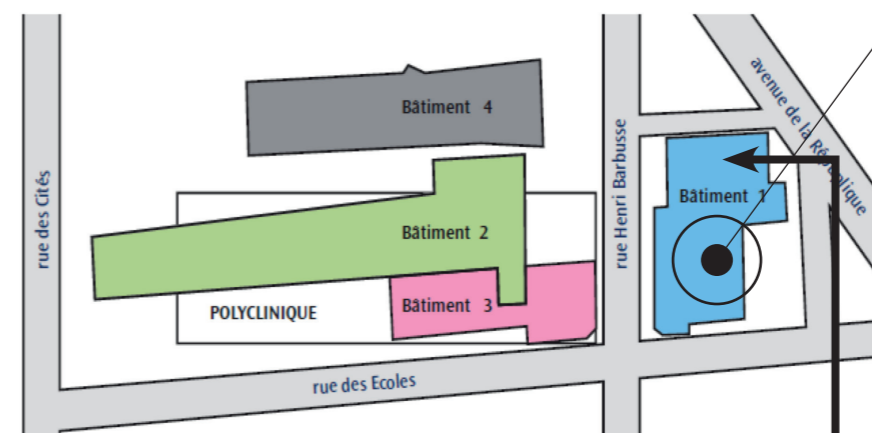
Comment accéder à la consultation d'anesthésie ?



55 rue Henri Barbusse
9300 AUBERVILLIERS

ÉTAGE	BÂTIMENT 3
4 ^e	Maternité
3 ^e	Consultation
2 ^e	UDM
1 ^{er}	Dialyse

Comment accéder à la chirurgie ambulatoire ?



120 avenue de le République
93300 AUBERVILLIERS

ÉTAGE	BÂTIMENT 1
6 ^e	Direction Générale
5 ^e	Chirurgie Ambulatoire
4 ^e	Chirurgie Orthopédie et Neurochirurgie
3 ^e	Chirurgie Générale
2 ^e	Cardiologie Médicale
1 ^{er}	Réanimation polyvalente USC/USIC
RDC	Accueil Admissions Standard Urgences
1 ^{er} SS	Bloc chirurgical Coronarographie Salle de surveillance post-interventionnelle
2 ^e SS	Radiologie conventionnelle Scanner Stérilisation centrale

 **Hôpital Européen de Paris GVM (Direction Générale)**
120, Avenue de la République
93308 Aubervilliers

 **01 48 39 44 66 (Mardi et Jeudi)**

 **cdu@hopital-la-roseraie.frat**
des locaux et des objets à disposition.

NUMÉROS UTILES

Consultation d'anesthésie : 01 48 39 44 57

Urgences : 01 48 39 40 00

Bureau des admissions : 01 48 39 40 02

Chirurgie ambulatoire : 01 48 39 40 60

MON PASSEPORT EN CHIRURGIE AMBULATOIRE

Nom usuel :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

CHIRURGIEN :

SPECIALITE :

Votre rendez-vous de consultation d'anesthésie est fixé le :

..... / / àh.....

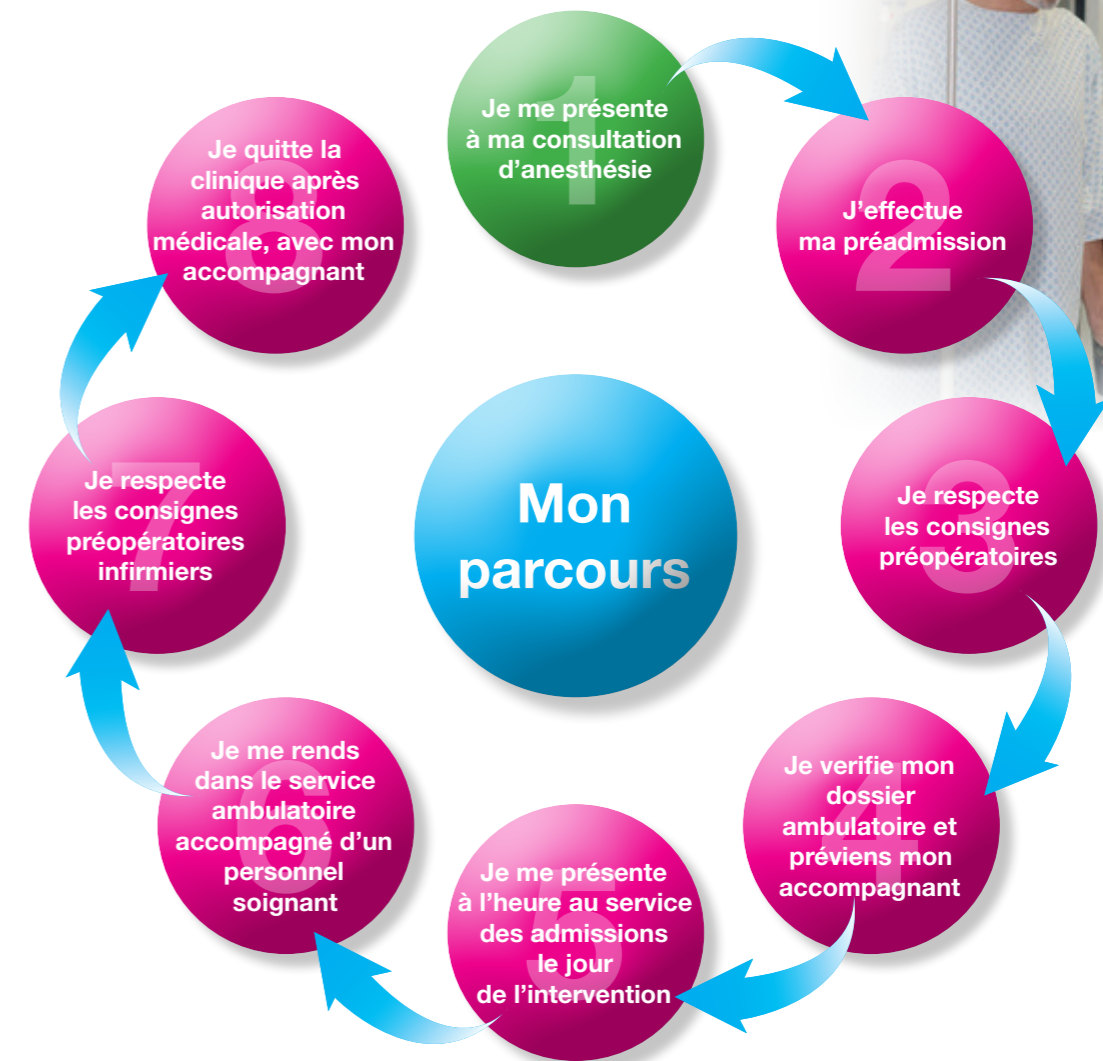
Bâtiment 3 au 3^{ème} étage
55 rue Henri Barbusse
93300 AUBERVILLIERS

Votre rendez-vous d'intervention est fixé le:

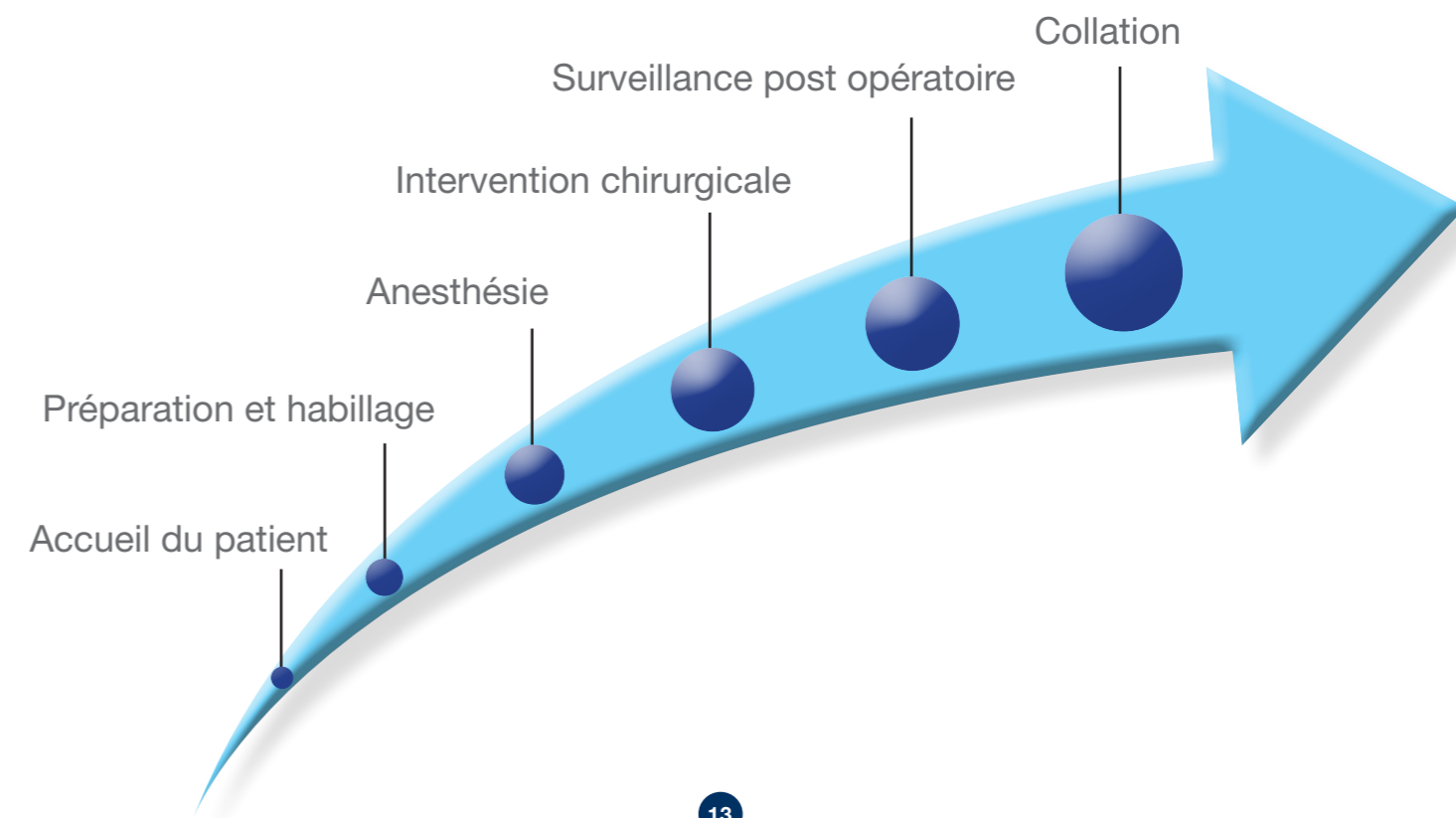
..... / / àh.....

Bâtiment 1 au 5^{ème} étage
120 avenue de la république
93300 AUBERVILLIERS
(passage au service des admissions au préalable)

Mon parcours ambulatoire



Mon parcours pendant l'hospitalisation



Cette consultation se déroule en 2 parties :

- ▶ Un interrogatoire complet de vos antécédents médicaux et chirurgicaux
- ▶ Un examen clinique

Il est important d'apporter tous les examens ou bilans prescrits par votre chirurgien, afin d'optimiser votre prise en charge.

Au terme de cet examen, vous envisagerez avec votre médecin la meilleure technique anesthésique adaptée à votre cas, ainsi que la prise en charge de votre douleur. L'anesthésiste pourra, si nécessaire, demander des examens complémentaires qu'il faudra **obligatoirement** transmettre à l'infirmière le jour de votre hospitalisation.

Information sur l'anesthésie

Ce document est destiné à vous informer des différentes techniques anesthésiques, de leurs avantages et de leurs inconvénients. Nous vous demandons de le lire attentivement avant votre rendez-vous avec l'anesthésiste.

Qu'est ce qu'une anesthésie ?

L'anesthésie est un ensemble de techniques qui permet la réalisation d'un acte chirurgical ou médical en supprimant ou en atténuant la douleur, pendant et après l'intervention, dans les conditions optimales de sécurité. Il existe 2 grands types d'anesthésie:

L'anesthésie générale

Elle provoque chez les patients un état comparable au sommeil profond. Elle est produite par l'injection de médicament par voie intra veineuse ou par la respiration de vapeurs anesthésiques. Cet état est maintenu pendant toute l'intervention. Pour certaines interventions simples et de courte durée, une respiration spontanée est conservée. Les médicaments anesthésiques peuvent diminuer ou supprimer la respiration, ce qui nécessite souvent d'avoir recours à des moyens supplémentaires :

- ▶ soit un masque laryngé posé dans la gorge,
- ▶ soit une sonde d'intubation introduite dans la trachée.

Une fois l'intervention terminée, l'administration d'anesthésiques est interrompue et vous vous réveillez comme sorti d'un sommeil profond.

L'anesthésie locorégionale

- ▶ L'anesthésie locorégionale, permet par différentes techniques, de n'endormir que la partie du corps sur laquelle se déroulera l'opération. Son principe est de bloquer les nerfs de cette région en injectant à leur proximité un anesthésique local.
- ▶ La rachi anesthésie et l'anesthésie péridurale sont 2 formes particulières d'anesthésie locorégionale, où le produit est injecté à proximité de la moelle épinière et des nerfs qui naissent de celle-ci.
- ▶ Le bloc tronculaire permet d'anesthésier un membre supérieur ou membre inférieur en totalité ou partiellement.

Certains actes très peu douloureux (comme des actes d'endoscopies ou radiologiques) ne nécessitent pas une véritable anesthésie générale, mais simplement une sédation (perte de connaissance légère et temporaire). Cette technique est appelée diazanalgésie et nécessite les mêmes précautions qu'une anesthésie générale.

Comment serez-vous surveillé pendant l'anesthésie jusqu'à votre réveil ?

L'anesthésie, quel que soit son type, se déroule dans une salle équipée de matériel vérifié avant chaque intervention et adapté à votre situation. Pendant la durée de l'anesthésie, un médecin anesthésiste, avec l'aide d'un infirmier anesthésiste, surveille en permanence toutes les fonctions organiques essentielles (pouls, tension artérielle, respiration, activité cardiaque, oxygénation du sang). En fin d'intervention, vous serez surveillé de manière continue en salle de réveil et resterez sous contrôle permanent d'un soignant qualifié, sous la responsabilité d'un médecin anesthésiste. Après récupération de toutes vos fonctions et un réveil complet, vous réintègrerez votre service d'hospitalisation.



La prise en charge de la douleur

Vous avez peur d'avoir mal, prévenir, traiter ou soulager votre douleur c'est possible.

Vous allez subir une intervention chirurgicale, une certaine anxiété est normale avant cet événement. Toute l'équipe soignante est présente pour vous aider et faire en sorte que tout se déroule dans les meilleures conditions. La douleur post opératoire dépend du type de chirurgie et aussi du type d'anesthésie. Les actes pratiqués en chirurgie ambulatoire sont peu ou moyennement douloureux, ce qui permet un retour à domicile le jour même.

Durant votre hospitalisation, les stratégies thérapeutiques sont variées et le choix d'une technique est en rapport avec l'acte chirurgical, la localisation et la sensibilité de chaque patient.

La voie orale

Cette voie est réservée, en priorité, aux interventions simples et peu douloureuses.

La voie intra veineuse

Elle permet l'injection de nombreux types de médicaments très efficaces contre la douleur post opératoire. Ces injections sont faites à intervalle régulier par l'infirmier. Le médecin anesthésiste prescrira ce qui est utile pour vous. Parfois cela s'avèrera insuffisant, nous pourrions réadapter votre traitement si nécessaire. N'hésitez pas à interpellier l'infirmier si votre douleur est mal contrôlée par le traitement prescrit.

Un des critères qui autorise votre sortie est l'absence de douleur ou éventuellement une légère douleur pouvant être jugulée par la prise de médicaments par voie orale. A votre sortie, il vous sera remis une ordonnance de médicament(s) contre la douleur que vous devrez prendre à domicile.

Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal.

Hôpital Européen de Paris
Aubervilliers



GVM
CARE & RESEARCH

